

Avis adopté

Séance plénière du 11 février 2025

Faire de la troisième conférence des Nations unies sur l’Océan une étape déterminante pour la protection de l’Océan

CFDT et CGT et CGT-FO

La troisième Conférence des Nations unies sur l’océan sera l’occasion d’aborder les enjeux environnementaux et économiques liés à l’océan, mais surtout, comme nous l’espérons, permettra de nouvelles avancées pour sa protection. L’avis présenté en pose les grands enjeux et dont nous partageons les préconisations. Nous déplorons toutefois que les enjeux sociaux ne soient pas à l’ordre du jour de cette conférence. Rien ne se fera sans les principaux acteurs que sont les salariés. Dès lors, nos organisations syndicales appellent à une transition socialement juste dans les secteurs du transport maritime, touristique et de la pêche.

L’évolution nécessaire des flottes de pêche et des navires de transport maritime (modernisation des flottes mais aussi changements de comportements) doit se faire dans le cadre du dialogue social. Elle doit prendre en compte les impacts sociaux, tout en assurant un soutien financier et des programmes de reconversion pour les travailleurs affectés. Pour cela, il est indispensable de dispenser aux salariés mais aussi aux entrepreneurs des formations et sessions d’accompagnement afin d’acquérir les compétences requises par la transition en cours.

Nous demandons également la ratification des grandes conventions de l’OIT sur le travail maritime et la pêche par un maximum d’États. La lutte renforcée contre les pavillons de complaisance est donc une nécessité afin que le travail décent pour tous les marins soit enfin une réalité.

Pour nos organisations, la transition vers une économie maritime durable ne doit pas se faire au détriment des travailleurs, mais au contraire, elle doit être une opportunité pour créer des emplois de qualité et renforcer les droits sociaux des travailleurs de ces secteurs. Parallèlement, il est nécessaire de renforcer la gouvernance de l’océan, notamment par la ratification rapide du Traité international sur la haute mer et la biodiversité marine (BBNJ) et de l’Accord de l’OMC sur l’arrêt des subventions à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ces accords sont essentiels pour protéger les écosystèmes marins et garantir une exploitation durable des ressources marines. Nos organisations insistent sur l’importance de la redevabilité des États dans la mise en œuvre de l’ODD 14.

Nous demandons des indicateurs facilement mesurables pour évaluer les engagements des États et une meilleure association de la société civile et des citoyens à l'UNOC 3. La participation de la société civile est cruciale pour une gouvernance inclusive. Nos organisations soulignent également la nécessité de renforcer la coopération scientifique internationale, pour centraliser et rendre plus accessible la recherche mondiale sur l'océan. L'UNOC 3 doit être l'occasion pour l'Union européenne de lancer un mécanisme de coordination de la recherche pour améliorer la collecte et le partage des données. Cela pourrait inclure la mise en place d'une agence européenne de la recherche scientifique dédiée à l'océan. Il est également essentiel de renforcer le libre accès aux données et de créer des plateformes communes pour encourager la coopération scientifique.

Nous soutenons les efforts pour faire de l'UNOC 3 une étape déterminante pour la protection de l'océan et appelons à une action concertée et ambitieuse de la part de tous les acteurs impliqués. Nous le redisons, cela passera nécessairement par une transition socialement juste essentielle pour garantir que les bénéfices de la protection de l'océan soient partagés équitablement et que personne ne soit laissé pour compte.

Nous remercions nos collègues rapporteurs et les équipes qui les ont appuyés pour ce travail, **nous avons voté « pour »**.